

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue en visioconférence, le 10 janvier 2022, à 19h02, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir	M. Michel Fontaine
Mme Marie-Soleil Poulin	Mme Suzanne Lefrançois
M. Jean-Claude Daoust (arrivé à 19h13)	M. Mario St-Pierre

Et la secrétaire-trésorière Johanne Le Buis.

2022-01-10-01 OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2022-01-10-02 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR

Les items concernant les deux Régies sont répétés, il y a lieu de les retirer sous la section Rapport de correspondance.

2022-01-10-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour modifié.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption des procès-verbaux du 6 décembre et du 20 décembre 2021
6. Approbation des comptes
 - Dépôt Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations et prélèvements
 - Dépôts des États financiers mensuels
7. Rapport du maire
8. Rapport de la directrice générale
9. Résolution
 - Adoption du Règlement 317 pour la Rémunération des élus
 - Adoption du Règlement 316 pour la Taxation 2022
 - Approbation des Dons 2022
 - Demande de Subvention Emploi d'été Canada
 - Modification de la résolution 2021-12-06-14 pour l'autorisation de circulation et de traverse
10. Régie Incendie
11. Régie des déchets RIGDSC et Hygiène du Milieu
12. Forêt Hereford
13. Loisirs et Acti-Sports
14. Famille
15. Culture
16. Usine d'épuration
17. Aqueduc
18. États financiers mensuels
19. Dépôt du rapport de correspondance

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

- 20. Divers
- 21. Période de questions
- 22. Autres sujets
- 23. Levée de l'assemblée

Adopté.

2022-01-10-04 PERIODE DE QUESTIONS

Pas de question.

2022-01-10-05 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 DECEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, appuyé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les minutes de la session ordinaire du 6 décembre 2021 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2022-01-10-06 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, appuyé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les minutes de la session ordinaire du 20 décembre 2021 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2022-01-10-07 DEPOT ET APPROBATION DES COMPTES

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs (114 720.36\$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en décembre 2021 et les états financiers mensuels de décembre 2021. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Adopté.

2022-01-10-08 RAPPORT DU MAIRE

Le maire souhaite à tous une Bonne Année et mentionne que la majorité des réunions auxquelles il participe débiteront à compter du 11 janvier 2022.

2022-01-10-09 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE

La directrice générale indique que le bureau municipal est fermé à la population, nous sommes à effectif réduit et que les employés sont en télétravail dans la mesure du possible. De plus, les assemblées du conseil se font à huis clos et en vidéoconférence afin de respecter les normes sanitaires prescrites par le Gouvernement du Québec. Il n'y a pas de rapports des comités à déposer ce mois-ci.

19h13 : Arrivée du conseiller M. Jean-Claude Daoust

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

**2022-01-10-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT 317 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES
MEMBRES DU CONSEIL DE SAINT-HERMÉNÉGILDE**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde juge opportun de fixer la rémunération du maire et des conseillers ;

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., T-11.001) exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une session régulière du conseil tenue le 6 décembre 2021 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté lors de la même séance du conseil du 6 décembre 2021 par le membre qui a donné l'avis de motion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, appuyé par madame la conseillère Suzanne Lefrançois et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent règlement, tel que présenté.

Adopté.

**2022-01-10-11 ADOPTION DU RÈGLEMENT 316 POUR TAXATION ET TARIFICATION
MUNICIPALES 2022**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté le 20 décembre 2021, un budget municipal pour l'année financière 2022, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2022 ;

ATTENDU QUE selon l'article 988 du Code municipal toutes taxes doivent être imposées par règlement ;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 6 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent règlement, tel que présenté.

Adopté.

2022-01-10-12 DONS 2022

Il est proposé par M. Fontaine et appuyé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

D'accepter la liste des dons 2022 présentée. Tous les montants indiqués dans la partie « Organismes » et « Aide financière annuelle » seront remis en février 2022.

Adopté.

2022-01-10-13 DEMANDE DE SUBVENTION – EMPLOI ÉTÉ CANADA

ATTENDU QUE la municipalité entend offrir des services d'animation pour les jeunes durant la période estivale;

ATTENDU QUE ces services pourraient être financés pour l'embauche de trois moniteurs de camps de jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière à EMPLOI ÉTÉ CANADA et ainsi de mandater la directrice générale à présenter telle demande d'ici le 25 janvier 2022 pour l'emploi de trois personnes.

Adopté.

2022-01-10-14 MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE TRAVERSE POUR LE CLUB DE MOTONEIGE ÉTOILE DE L'EST

ATTENDU QUE le Club de motoneige Étoile de l'Est a demandé le 2 décembre 2021 l'autorisation de circuler sur les abords de l'Ancienne route 50 et de traverser les chemins fermés l'hiver soit le chemin Saint-Jacques et le chemin Bélanger ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Herménégilde a autorisé cette demande le 6 décembre 2021 en vertu de la résolution 2021-12-06-14 ;

ATTENDU QUE le conseil a constaté une erreur dans la résolution et que le chemin Bissonnette a été inscrit au lieu du chemin Bélanger.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité d'annuler la résolution 2021-12-06-14 et d'autoriser la circulation sur les abords de l'ancienne route 50 et l'autorisation de traverser sur le chemin Saint-Jacques et Bélanger dans la portion fermée pour l'hiver pour les saisons hivernales 2022-2023-2024 conditionnellement à ce que le club installe des ponceaux temporaires aux endroits où il y a des cours d'eau ou de l'eau dans les fossés.

Adopté.

2022-01-10-15 REGIE INCENDIE DE COATICOOK

M. Michel Fontaine indique que la prochaine rencontre sera le 21 janvier 2022.

2022-01-10-16 RIGDSC ET HYGIENE DU MILIEU

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust indique que la prochaine réunion sera mercredi le 12 janvier 2022 et que l'entente devra être modifiée dans sa formulation quant au nombre de voix pour les municipalités à deux voix pour le vote. Le conseil acceptera selon la recommandation de monsieur le conseiller Daoust de signer l'entente modifiée lorsqu'elle sera reçue.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

2022-01-10-17 FORET HEREFORD

Monsieur le maire Steve Lanciaux indique que l'assemblée de Forêt Hereford sera la semaine prochaine et qu'il pourra nous en parler à la prochaine réunion dont le renouvellement de la prochaine entente.

2022-01-10-18 LOISIRS ET ACTI-SPORTS

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin nous indique qu'il n'y a rien de nouveau et monsieur Lanciaux nous indique que la réunion prévue pour Acti-Sports a été reportée.

2022-01-10-19 FAMILLE

Madame la conseillère Suzanne Lefrançois nous indique qu'une réunion MADA est prévue le 19 janvier prochain.

2022-01-10-20 CULTURE

Monsieur le conseiller Michel Fontaine nous indique qu'il n'a pas de nouvelles à cet effet.

2022-01-10-21 USINE D'EPURATION

Aucune nouvelle.

2022-01-10-22 AQUEDUC

Les tests effectués en janvier révèlent que l'eau potable est conforme. Pour les compteurs d'eau nous allons en rediscuter.

2022-01-10-23 ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La directrice générale dépose les états financiers mensuels datés du 31 décembre 2021.

2022-01-10-24 DEPOT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose le rapport de correspondance.

2022-01-10-25 DIVERS

Monsieur le conseiller St-Pierre soulèvent des points à discuter concernant le règlement de taxation pour l'année 2023, notamment quant aux articles 9, 11 et 15 et pour le règlement pour la rémunération des élus à l'article 6 qui ne contient pas le comité de voirie dans la liste de rémunération. Discussion du conseil concernant les bacs roulants, les frais de vidanges de fosses, concernant les services rendus par la municipalité, les compteurs d'eau et le taux horaire concernant la sécurité civile.

2022-01-10-26 PERIODE DE QUESTIONS

Pas de questions.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

2022-01-10-27 AUTRES SUJETS

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust souhaiterait que la municipalité envoie un média poste concernant la tenue des assemblées du conseil. L'avis a été publié sur Facebook et il le sera aussi dans le journal ainsi que via le média poste. Il est demandé que le suivi des questions citoyens soit ajouté à l'ordre du jour des assemblées.

Monsieur le maire explique que certains dossiers seront réglés dans un avenir rapproché en rediscutant prochainement.

La prochaine assemblée aura lieu le 7 février 2022 à 19h00.

2022-01-10-28 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose la levée de l'assemblée à 20h00.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.